



Commune de LAURIS  
84360 LAURIS

## **PROCES VERBAL** **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Mardi 23 juillet 2019 à 19h00, en Salle des mariages*

---

### **ORDRE DU JOUR :**

Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 18/06/2019

### **Délibérations :**

1. Délibération validant le projet de révision des statuts de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
2. Avis du Conseil Municipal sur le programme de Plan Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
3. Délibération validant la vente du bien sans maître- Impasse du Relais
4. Délibération validant les durées d'amortissement des immobilisations
5. Personnel Municipal – Modification du tableau des effectifs – Modification d'un poste d'adjoint d'animation

### **Questions Diverses**

---

### **Membres présents :**

**Le Maire :** ROUSSET André

**Les Adjoints :** DUCHANAUD Yolande, LE DU Daniel, FOTI Lucien, VANNEYRE Serge, BONNEVILLE Christine, MARIANI Severine

**Les Conseillers Municipaux :** AUZANOT Bénédicte, BONNEL Jean-François, CASTANY David, DERNIS Thierry, LOUCHE Michel, MAILLET Marie-Jésus, PORTE Roger, VIGNUALES Francine, ZANI Patricia

### **PROCURATIONS :**

Philippe SAUZEE à Serge VANNEYRE, Jean-Pierre ROMAN à Jean-François BONNEL

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :** Jade ESCOFFIER, Cécile FAURE

**ABSENT(E)S :** AGOSTINI Sylvie , AUTARD Brigitte, BOYER Blandine, MARTIN Christophe, PIANETTI Didier, RAVOIRE Chantal, SAUZE Serge.

*La séance est ouverte,*

---

**Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 18/06/2019**

*Adopté à la majorité : 17 pour – 1 abstention (M. Louche)*

## **Décisions du Maire :**

Prises suivant article 2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriales

<b>DM 2019 061401</b>	<b>GROUPAMA</b>	Remboursement sinistre Dégradation panneau de signalisation – 500€
<b>DM 2019 061701</b>	<b>ARG SOLUTIONS</b>	Contrat de maintenance du site internet de la commune – 2 700€ TTC
<b>DM 2019 061901</b>	<b>Maître Patrick Légier</b>	Désignation d'un avocat afin de défendre les intérêts de la commune – Contentieux Jade Escoffier c/ commune de Lauris
<b>DM 2019 070501</b>	<b>GROUPAMA</b>	Remboursement sinistre Bris de glace véhicule PM – 482.68€
<b>DM 2019 070502</b>	<b>SRV BAS MONTEL</b>	Marché De travaux Aménagement Parc des loisirs – Avenant n°1 – 8700€ HT

## **Délibérations :**

### **1- Délibération validant le projet de révision des statuts de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse**

Rapporteur : André ROUSSET

Par délibération en date du 20 juin 2019, le conseil communautaire de LMV Agglomération a engagé une modification de ses statuts portant sur les points suivants :

#### **1. Intégration de la compétence obligatoire GEMAPI :**

La compétence de « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » est composée des missions visées aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1°. L'aménagement de bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2°. L'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5°. La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8°. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il convient donc de mettre à jour les statuts de LMV afin d'intégrer cette compétence obligatoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **2. Intégration de la compétence supplémentaire relative à l'espace naturel sensible « La Garrigue »**

Le projet de statuts présenté prévoit de compléter les **compétences supplémentaires** de LMV Agglomération en matière d'Espaces Naturels Sensibles en rajoutant au titre de ses missions : la maîtrise d'ouvrage du plan de gestion et la réalisation des travaux d'aménagement d'accueil du public de l'espace naturel sensible « La Garrigue ». Les actions de gestion, d'acquisition foncière, d'entretien et d'animation de l'ENS demeurent de la responsabilité de la commune.

#### **3. Suppression de la référence à l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2016**

La référence à l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2016 relatif à l'accord local est supprimée, puisque la composition du conseil communautaire doit faire l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral pris avant le 31 octobre 2019.

Ce projet de statuts doit être approuvé dans un délai de 3 mois par l'ensemble des communes membres de LMV à la majorité qualifiée :

- Soit de 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,
- Soit de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Cette majorité doit également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, dès lors que celle-ci est supérieure au ¼ de la population totale concernée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le projet de révision des statuts de LMV Agglomération.

*Adopté à l'unanimité*

## **2- Avis du Conseil Municipal sur le programme de Plan Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse**

Rapporteur : André ROUSSET

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, en étroite collaboration avec ses communes membres et l'ensemble de ses partenaires (Etat, Région PACA-Sud, Département de Vaucluse, Communes membres, Mistral Habitat, Grand Delta Habitat, EPF PACA, Caisse des Dépôt et Consignation,, CAF de Vaucluse, MSA de Vaucluse, ADIL 84, AR HLM PACA-Corse), a élaboré son Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

Le PLH est l'instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté d'Agglomération et aux communes qui la composent, de répondre au mieux aux besoins en logement de la population. Il assure la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire tout en servant de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Le PLH est le résultat d'un important travail partenarial.

Il est composé :

- du Diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'intercommunalité.
- du Document d'Orientations qui définit les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'Habitat notamment en matière de logement des publics spécifiques, d'amélioration du parc privé, de programmation de logements et de stratégie foncière.
- du Programme d'actions qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2020-2025. .

La procédure d'adoption du PLH est organisée conformément aux dispositions du Décret n° 2005-317 du 4 avril 2005 relatif aux Programmes Locaux de l'Habitat et à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le projet de PLH arrêté par le Conseil Communautaire est transmis aux Communes membres et au SCOT Cavailhon–Coustellet–Isle-sur-la-Sorgue. Ils disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis et transmettre leur délibération à l'Agglomération. Le PLH sera arrêté une deuxième fois puis transmis au Préfet de Vaucluse en vue son passage en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir faire connaître son avis sur le dossier PLH de LMV Agglomération, dossier joint à la présente note de synthèse.

*Il est procédé au vote de cette délibération :*

- 2 pour (S. Vanneyre, Y. Duchanaud)
- 16 contre (A. Rousset, D. Le Du, L. Foti, C. Bonneville, S. Mariani, P. Sauzée, B. Auzanot, JF Bonnel, D. Castany, T. Dernis, M. Louche, MJ. Maillet, R. Porte, JP Roman, F. Vignuales, P. Zani)

L'avis du Conseil Municipal est donc défavorable au projet d'arrêt du PLH.

### **3- Délibération validant la vente d'un bien sans maître – Impasse du Relais**

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Dans le cadre d'une procédure de biens vacants et sans maître, la commune est propriétaire depuis 2013 d'un bien situé Impasse du Relais sur une parcelle d'une superficie de 116m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'une ancienne maison de village d'un potentiel de 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Par avis en date du 7 juin 2019, le Service des Domaines a évalué ce bien à 66 000€.

Un acquéreur s'étant manifesté auprès de la commune, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la vente de ce bien pour un montant de 60 000€.

*Adopté à l'unanimité*

### **4- Délibération validant les durées d'amortissement des immobilisations**

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Par délibération en date du 5 novembre 2012, la commune a établi les durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour chaque bien ou catégorie de biens affectés en section d'investissement.

Il convient de compléter cette délibération initiale afin de prévoir les durées d'amortissement pour les immobilisations incorporelles du compte 2088, des immeubles de rapport (compte 2132) et des réseaux d'assainissement (compte 21 532).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ces nouvelles durées d'amortissement.

*Adopté à l'unanimité*

### **5- Personnel Municipal – Modification du tableau des effectifs – Modification d'un poste d'adjoint d'animation**

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation du service administratif et plus spécifiquement du service CCAS, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel municipal comme suit :

- Modification d'un poste d'adjoint d'animation : passage d'un temps non complet à un temps complet à compter du 1er août 2019

*Adopté à l'unanimité*

## **Questions diverses**

- **M le Maire** annonce au Conseil Municipal qu'un apéritif se tiendra le jeudi 25 juillet à 13h sur la descente de la Calade en face la Maison Aubert à l'occasion de la réception du chantier de bénévoles APARE, chantier de rénovation du mur de la Calade.
- **M Daniel LE DU** expose au Conseil Municipal les travaux en cours :
  - Rénovation de l'éclairage public Place de la Mairie, les travaux seront terminés avant la fête votive

- Les travaux de réfection des voies communales se poursuivent.
  - La borne Place de l'église a été mise en place. Cette borne permettra de maintenir les espaces libres de stationnement devant l'église.
- **M Serge VANNEYRE** expose également au Conseil Municipal les travaux en cours :
- Les travaux de construction du mur des terrasses des jardins du château (2ème tranche) sont en cours, les parois béton sont en cours de finition. Les travaux de parements en pierre débiteront en septembre prochain.
  - Les travaux de construction du nouveau restaurant scolaire se poursuivent
  - La consultation des entreprises pour les travaux de la 4<sup>ème</sup> tranche du Centre Ancien arrivent à son terme. Le marché de travaux devrait être attribué fin août/ début septembre pour un démarrage des travaux en début d'automne 2019.
  - En ce qui concerne le dossier de PLU, le Conseil Municipal est informé de l'état d'avancement du dossier : suite à l'arrêt du dossier PLU par le Conseil Municipal en mars dernier, les Personnes Publiques Associées ont rendu leur avis sur le dossier d'arrêt. Les observations formulées sont favorables dans l'ensemble, il convient cependant de reprendre certains éléments du dossier dans la mesure où le dossier a été arrêté avec les éléments de l'ancien SCOT. Le dossier va donc être repris sur certains éléments afin de tenir compte des prescriptions du SCOT en cours de validité.
- **Mme Bénédicte AUZANOT** souhaite savoir s'il est possible de trouver des solutions pour réduire la vitesse Avenue Philippe de Girard, notamment du stationnement en chicane. M le Maire l'informe que ce type de stationnement rendrait impossible la circulation des bus en centre ville.
- Elle est informée que des radars pédagogiques vont être mis en place, un plateau traversant afin de ralentir la vitesse va être installé Avenue Philippe de Girard. Par ailleurs, le dernier Café Citoyen était consacré au thème de la sécurité routière.

*La réunion du conseil municipal est levée à 20h00*

Secrétaire de séance : Mr LE DU Daniel

M le Maire : Mr ROUSSET André

